

Communication à caractère promotionnel

PRIVALTO PRIVILÈGE FRANCE DÉCEMBRE 2019

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de Remboursement Anticipé Automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : **Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation**.
Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Cotation** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **ISIN** : FR0013443066

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 23 AOÛT 2019 AU 2 DÉCEMBRE 2019
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS | PRIVALTO

La banque
d'un monde
qui change

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 12 août 2019 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Privalto Privilage France Décembre 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice **Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index** (ci-après l' « Indice ») qui est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**.
- En cours de vie : chaque trimestre, à partir du trimestre 4, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un **gain potentiel de 2,25 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,54 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec gain de 2,25 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un gain de 9 % par an et un taux de rendement annuel net de 5,53 %⁽³⁾) ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital** dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;
 - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice** dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -5,91 %⁽³⁾). **L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

Privalto Privilage France Décembre 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 17 décembre 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 2 décembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 2,25 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾**: chaque trimestre, à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ou, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre à partir du trimestre 4, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 2,25 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **L'Indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Notes (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

À la Date de Constatation Initiale, le 2 décembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Aux 36 Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates⁽²⁾, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ correspondante :



Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,57 % et 7,54 %⁽³⁾, selon le trimestre de remboursement.

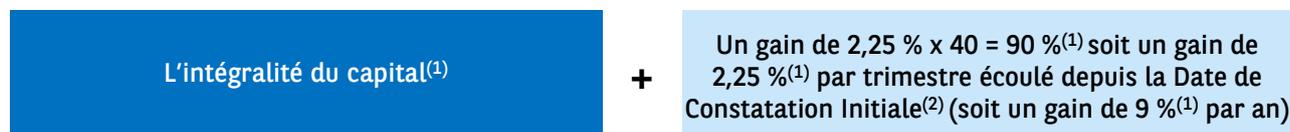
Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 3 décembre 2029, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 17 décembre 2029 :



Soit un taux de rendement annuel net de 5,53 %⁽³⁾

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 17 décembre 2029 :



Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾

- Si, à cette date, l'Indice **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 17 décembre 2029 :



L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

Soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à -5,91 %⁽³⁾

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **IL EST PRÉCISÉ QUE L'ENTREPRISE D'ASSURANCE, D'UNE PART, L'ÉMETTEUR ET LE GARANT DE LA FORMULE D'AUTRE PART, SONT DES ENTITÉS JURIDIQUES INDÉPENDANTES.**

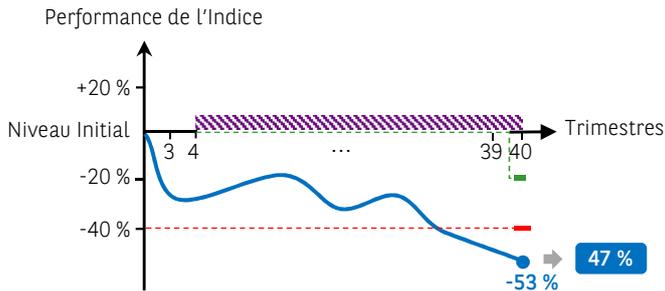
ILLUSTRATIONS

Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

Pourcentage du capital remboursé
Seuil de perte en capital à l'échéance

Période de constatation trimestrielle
Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL

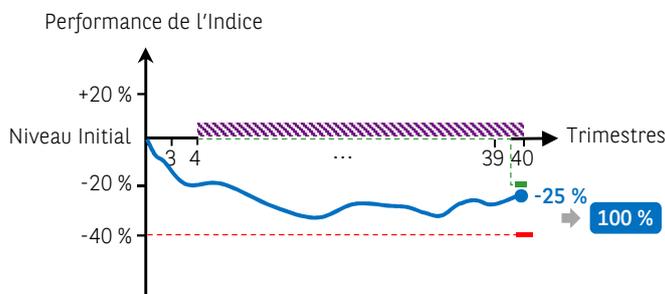


- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Le produit est remboursé avec perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 53 % = 47 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -8,17 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

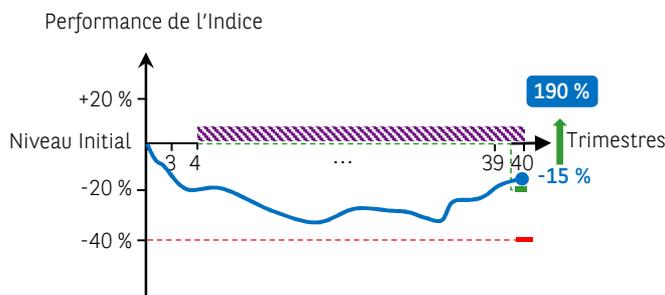
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL MAIS EN-DESSOUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain mais au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. L'intégralité du capital est remboursée.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -2,82 %).

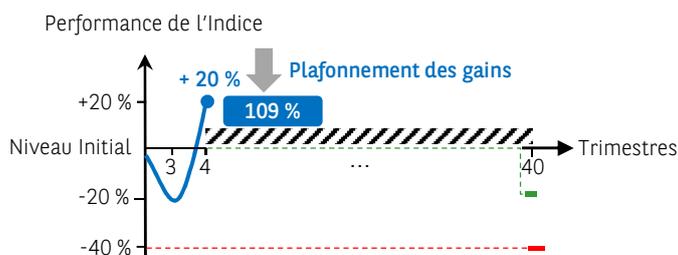
SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestres 4 à 39** : à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40** : à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain. L'intégralité du capital est remboursée avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de 40 x 2,25 %⁽¹⁾ = 190 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de 5,53 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -1,60 %).

SCÉNARIO AVEC MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE DU TRIMESTRE 4⁽²⁾



- **Trimestres 1 à 3** : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- **Trimestre 4** : à la 1^{ère} Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + 2,25 %⁽¹⁾ x 4 = 109 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de 7,54 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à 19,14 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 2,25 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

L'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 20 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 31 août 2018.

Les caractéristiques de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index sont les suivantes :

- L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.
- **Les dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'Indice.**
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 5% du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40® est en moyenne de 2,94% par an sur les douze dernières années contre un prélèvement forfaitaire de 5% pour l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site :

<https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA6ER6>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.zonebourse.com/SO-FR-20-EQ-WG-5-AR-NR-EQ-52518249/>.

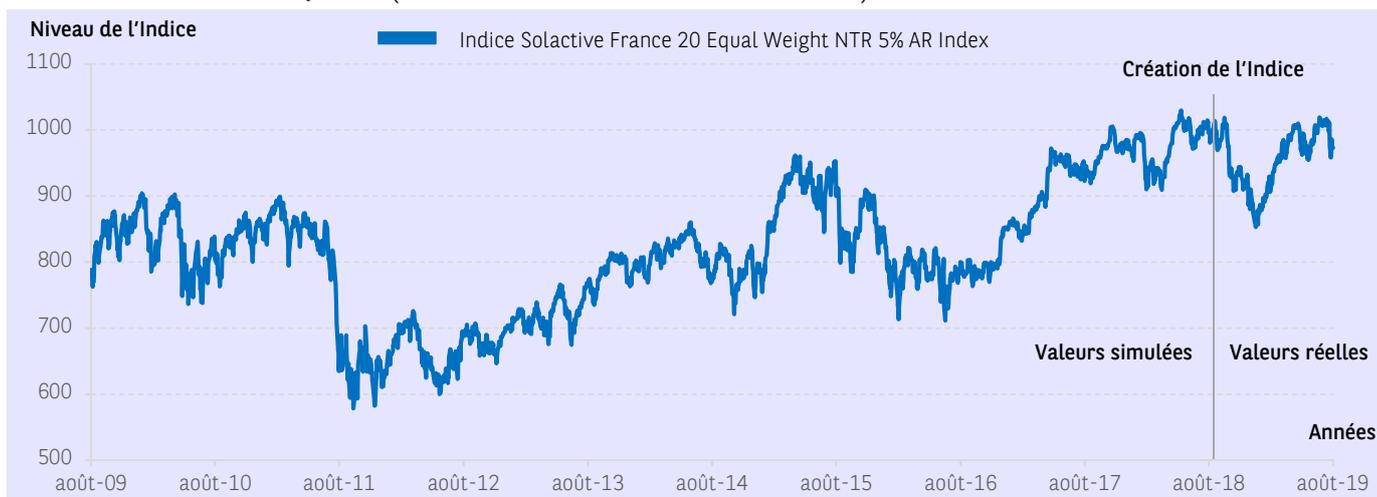
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de Calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

PERFORMANCES DE L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX (DU 12 AOÛT 2009 AU 12 AOÛT 2019)

Les performances historiques de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index **sont fondées sur des valeurs simulées** du 12 août 2009 au 30 août 2018, puis sur des valeurs réelles du 31 août 2018 (date de création de l'Indice) au 12 août 2019.

Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES HISTORIQUES – (entre le 12 août 2009 et le 12 août 2019)

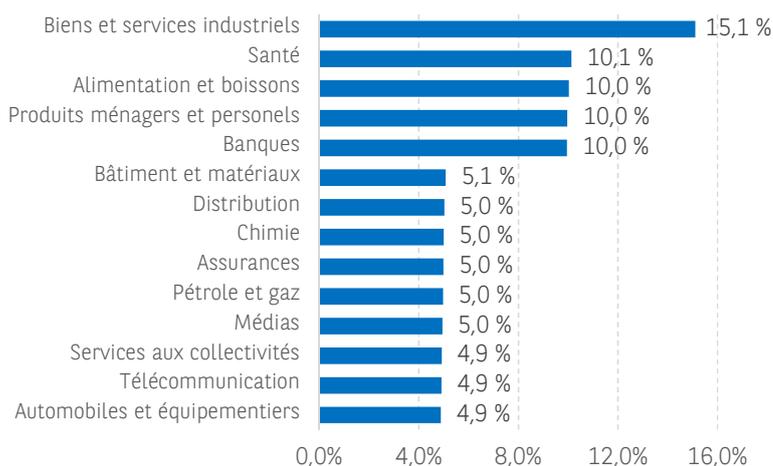


PERFORMANCES CUMULÉES DE L'INDICE Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-2,3 %	21,6 %	26,3 %	24,4 %

Sources : Solactive et Bloomberg, le 13 août 2019

LA RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE AU 12 AOÛT 2019 :



Sources : Solactive et Bloomberg, le 13 août 2019

NOM	POIDS	NOM	POIDS
Air Liquide SA	5,0 %	Kering SA	5,0 %
Airbus SE	5,1 %	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	5,0 %
Danone SA	5,0 %	L'Oréal SA	4,9 %
BNP Paribas SA	5,0 %	Orange SA	4,9 %
AXA SA	5,0 %	Pernod Ricard SA	5,0 %
Vinci SA	5,1 %	Safran SA	5,1 %
EssilorLuxottica SA	5,1 %	Sanofi	5,1 %
Engie SA	4,9 %	Schneider Electric SE	4,9 %
TOTAL SA	5,0 %	Vivendi SA	5,0 %
Société Générale SA	5,0 %	Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	4,9 %

Sources : Solactive et Bloomberg, le 13 août 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des titres de créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** - Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013443066			
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le visa n° 19-239 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 23 août 2019.			
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais			
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.			
Montant de l'émission	30 000 000 €			
Valeur nominale	1 000 €			
Prix d'émission	100 %			
Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.			
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)			
Commercialisation	Du 23 août 2019 au 2 décembre 2019			
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance			
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction seront payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès des distributeurs.			
Sous-jacent	L'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index – Code Bloomberg: SOFRAN20 Index (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an).			
Date d'Émission	23 août 2019			
Date de Constatation Initiale	2 décembre 2019			
Dates de Constatation Trimestrielle	2 décembre 2020 (Trimestre 4)	4 décembre 2023 (Trimestre 16)	2 décembre 2026 (Trimestre 28)	
	2 mars 2021 (Trimestre 5)	4 mars 2024 (Trimestre 17)	2 mars 2027 (Trimestre 29)	
	2 juin 2021 (Trimestre 6)	3 juin 2024 (Trimestre 18)	2 juin 2027 (Trimestre 30)	
	2 septembre 2021 (Trimestre 7)	2 septembre 2024 (Trimestre 19)	2 septembre 2027 (Trimestre 31)	
	2 décembre 2021 (Trimestre 8)	2 décembre 2024 (Trimestre 20)	2 décembre 2027 (Trimestre 32)	
	2 mars 2022 (Trimestre 9)	3 mars 2025 (Trimestre 21)	2 mars 2028 (Trimestre 33)	
	2 juin 2022 (Trimestre 10)	2 juin 2025 (Trimestre 22)	2 juin 2028 (Trimestre 34)	
	2 septembre 2022 (Trimestre 11)	2 septembre 2025 (Trimestre 23)	4 septembre 2028 (Trimestre 35)	
	2 décembre 2022 (Trimestre 12)	2 décembre 2025 (Trimestre 24)	4 décembre 2028 (Trimestre 36)	
	2 mars 2023 (Trimestre 13)	2 mars 2026 (Trimestre 25)	2 mars 2029 (Trimestre 37)	
	2 juin 2023 (Trimestre 14)	2 juin 2026 (Trimestre 26)	4 juin 2029 (Trimestre 38)	
	4 septembre 2023 (Trimestre 15)	2 septembre 2026 (Trimestre 27)	3 septembre 2029 (Trimestre 39)	
	Dates de Remboursement Anticipé Automatique	16 décembre 2020 (Trimestre 4)	18 décembre 2023 (Trimestre 16)	16 décembre 2026 (Trimestre 28)
		16 mars 2021 (Trimestre 5)	18 mars 2024 (Trimestre 17)	16 mars 2027 (Trimestre 29)
		16 juin 2021 (Trimestre 6)	17 juin 2024 (Trimestre 18)	16 juin 2027 (Trimestre 30)
16 septembre 2021 (Trimestre 7)		16 septembre 2024 (Trimestre 19)	16 septembre 2027 (Trimestre 31)	
16 décembre 2021 (Trimestre 8)		16 décembre 2024 (Trimestre 20)	16 décembre 2027 (Trimestre 32)	
16 mars 2022 (Trimestre 9)		17 mars 2025 (Trimestre 21)	16 mars 2028 (Trimestre 33)	
16 juin 2022 (Trimestre 10)		16 juin 2025 (Trimestre 22)	16 juin 2028 (Trimestre 34)	
16 septembre 2022 (Trimestre 11)		16 septembre 2025 (Trimestre 23)	18 septembre 2028 (Trimestre 35)	
16 décembre 2022 (Trimestre 12)		16 décembre 2025 (Trimestre 24)	18 décembre 2028 (Trimestre 36)	
16 mars 2023 (Trimestre 13)		16 mars 2026 (Trimestre 25)	16 mars 2029 (Trimestre 37)	
16 juin 2023 (Trimestre 14)		16 juin 2026 (Trimestre 26)	18 juin 2029 (Trimestre 38)	
18 septembre 2023 (Trimestre 15)		16 septembre 2026 (Trimestre 27)	17 septembre 2029 (Trimestre 39)	
Date de Constatation Finale		3 décembre 2029 (trimestre 40)		
Date d'Échéance		17 décembre 2029 (trimestre 40)		
Publication de la valorisation		Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013443066=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.		
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)			
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.			
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 % maximum.			

(1) Notations de crédit au 12 août 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

Privalto Privilège France Décembre 2019 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 23 août 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur sur, le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013443066.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change